

Séance du 25/06/2019

Paraphe :

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019
Convoqué le 21 juin 2019

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Mireille MACAIRE, Claude HUARD, Marie Claude ROBILLARD, Sophie CORNEILLE, Corinne TORCHY
Mrs Philippe BULTEAU, Raynald ADAMS, Cyril BREUIL, Franck MEUNIER, Marc MOTRET

Excusés : Mr Laurent GIRARD donne pouvoir à Mr Marc MOTRET,
Mr Jacques TORU donne pouvoir à Mr Philippe BULTEAU,
Mme Virginie BREUIL donne pouvoir à Mr Cyril BREUIL,
Mme Bérandère LEMERLE donne pouvoir à Mme Claude HUARD,
Mme Chantal PREVOT donne pouvoir à Mme Béatrice BERTON
Mr Etienne PERNOLLET donne pouvoir à Mme Sophie CORNEILLE

Absents : M Alexandre JAULIN, Mr Sylvain ABRIOUX

Secrétaire de séance : Mr Cyril BREUIL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 39 mn

DELIBERATIONS

1) Plan financement rénovation éclairage public :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE), des travaux de rénovation de l'éclairage public vont être effectués sur la commune de Vignoux sur Barangeon rue de la République, du rond-point à la Place de la mairie. La participation de la commune s'élève à 30% soit 9 894.29 €

Vote : **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 17**

2) Adhésion au SIRS Lury sur Arnon :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes des Villages de la Forêt en date du 19 Juin 2019 a délibéré pour valider l'adhésion au SIRS Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Lury sur Arnon et nommer ses délégués (titulaire : Mr Zitony HARKET / suppléant : Mme Corinne TORCHY),

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services de transports pour les enfants scolarisés,

Il est demandé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Lury sur Arnon.

Vote : **Contre : 0** **Abstention : 0** **Pour : 17**

3) Convention entretien et réfection de la route forestière des Coureaux Sud en forêt domaniale de Vierzon :

Monsieur le Maire explique que l'Office Nationale des Forêts soumet une convention ayant pour objet de définir les modalités techniques, financières et juridiques d'entretien et de réfections de la route forestière des Coureaux Sud sur la partie entre le rond-point des forges et la maison forestière de Guérigny.

L'ONF soumettra à la commune les actions précises d'entretien annuel et le calendrier de réalisation avant le 1^{er} Mars de chaque année.

L'ensemble de ces missions d'entretien sera réalisé pour le compte et aux frais de l'OVF et de la commune de Vignoux selon une répartition 50% - 50%.

La durée de la présente convention est fixée à 5 ans avec tacite reconduction et peut être dénoncée avec un délai de 6 mois.

Pour l'année 2020, une réfection généralisée est envisagée (réfection de la couche de roulement, curage des fossés, reprofilage de la route) pour un montant estimatif de 28 750 € HT financé sur la base de 50% pour l'ONF et 50% pour la commune de Vignoux sur Barangeon.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4) Proposition de fusion des communautés de communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt :

Monsieur le Maire explique l'arrêté préfectoral n° 2019-682 en date du 27 mai 2019 définit le projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes « Vierzon-Sologne-Berry » et de la communauté de communes « Les Villages de la Forêt ». Les arguments avancés sont les suivants :

- proximité de leurs territoires respectifs,
- même bassin de vie,
- compétences identiques,
- volonté de faire valoir leurs spécificités et de les préserver,
- construire des projets ambitieux de développement et répondre à l'attente grandissante des citoyens.

Monsieur le Maire précise que chaque commune intéressée dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification, soit jusqu'au 29 août 2019, afin de donner son accord sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion.

Monsieur le maire explique que certaines communes des Villages de la Forêt se retrouvent dans une procédure de fusion forcée par la présidente de la Communauté de Communes. La commune de Nançay a demandé à plusieurs reprises des informations sur l'aspect financier de l'éventuelle fusion sans pour autant obtenir de réponses. C'est dans ce cadre de projet de fusion que la commune de Nançay s'est retrouvée dans une situation regrettable suite à la démission d'un certain nombre d'élus.

Il précise que l'impact financier pour les communes de Vignoux et Nançay, les « vilains petits canards » de la communauté de communes, sera important notamment concernant les impôts professionnels.

Il souligne, d'autre part, que la nouvelle répartition des sièges au niveau de la communauté de communes fusionnée prévoit 3 sièges supplémentaires dont 4 de plus pour la commune de Vierzon.

Aussi, il propose de s'opposer unanimement à ce projet de fusion ainsi que l'a fait la commune de Nançay lors de leur dernier conseil municipal.

Madame Torchy intervient pour préciser qu'elle ne pense pas que la décision que prendra le conseil municipal aujourd'hui interfère dans le projet de fusion des 2 communautés de communes puisque, compte tenu de l'état d'avancement de ce projet, il est considéré un territoire plus grand. En effet, l'arrêté préfectoral du 27 mai portant sur le futur périmètre liste les collectivités concernées par le projet et sont au nombre de 16. Aussi, la règle des 2/3 et une "enclave" évoquées par Philippe ne peuvent plus "interrompre" le projet de fusion car Vignoux et Nançay ne représenteront pas ces 2/3 et il me semble bien qu'une des communes des Villages de la Forêt soit frontalière avec Vierzon Sologne Berry.

Vote : Contre : 11 Abstention : 2 Pour : 4

5) Proposition de fusion des communautés de communes Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt, nombre et répartition de sièges :

Cette décision est sans objet puisque le projet de fusion est refusé.

6) Création d'un poste auxiliaire de puériculture principal 2eme classe :

Séance du 25/06/2019

Paraphe :

Monsieur le Maire explique que le contrat avenir actuellement en place au multi accueil « les P'tits Loups » arrive à échéance et qu'il convient de prévoir son remplacement pour assurer le bon fonctionnement de la crèche.

Il convient de créer un poste équivalent à temps plein dès le départ de l'agent en place

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

7)Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire explique que raisonnablement l'Agence Postale Communale devrait pouvoir être en fonctionnement dans les locaux de la mairie à compter du 1er Octobre 2019, il devient donc indispensable de créer un poste d'adjoint administratif territorial afin d'être en mesure d'en assurer le bon fonctionnement.

Cet agent recevra une formation de la part des services postaux afin d'apprendre et de maîtriser le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

La personne recrutée assurera également l'accueil physique et téléphonique de la mairie. Il faudra donc prévoir également un moment d'immersion au sein des services communaux afin d'acquérir une autonomie assez rapidement.

Aussi, les jours et heures d'ouverture de l'Agence Postale Communale seront les mêmes que ceux de la mairie soit les lundis, mercredis et vendredis de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H et les jeudis et les samedis de 9 H à 12 H, soit 27 heures hebdomadaires.

Il convient de créer un poste à 27h par semaine à compter du 9 septembre 2019.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

8)Création d'un poste d'adjoint technique :

Corinne Torchy explique le CUI arrive à échéance le 18 juin 2019 et qu'il convient de prévoir son remplacement pour assurer le bon fonctionnement des services scolaires et extra scolaires ainsi que certains entretiens de bâtiments.

Il est proposé de créer un poste à 24h / semaine à compter du 30 août 2019.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

9)Création d'un poste d'adjoint technique :

Corinne Torchy explique qu'actuellement afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil et du service de restauration scolaire, l'adjoint du patrimoine vient en renfort de l'équipe en place. De la fin du contrat CUI découle également un arrêt de certains entretiens notamment la mairie et la bibliothèque. De plus, la salle des fêtes étant de plus en plus utilisée par les associations, un complément de ménage serait à prévoir en milieu de semaine.

Par conséquent, afin de répondre à ces différents besoins, il est proposé de créer un poste à 20/35^{ème}.

Corinne Torchy précise que des contacts ont été pris afin d'essayer de recruter sur ce poste une personne en contrat Parcours Emploi Compétence permettant ainsi des aides financières afin de limiter l'impact budgétaire.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

10)Adhésion de la CCVF au Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et de leurs affluents SYRSA :

Monsieur le Maire explique que la CCVF à adhérer au SYRSA via la délibération du 19 juin 2019. Il est donc demander à chaque commune membre de donner son avis sur cette adhésion au 01/01/2020.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

La réunion de conseil est levée à 21h05